

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 14 octobre 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 1819**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 octobre 2015, en y ajoutant les articles 10.005 et 10.006, et en y retirant les articles 20.005, 20.010, 20.015, 30.001 et 40.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 1820**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 1821**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 1822**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE15 1823**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 21 octobre 2015 pour le dépôt du PTI 2016 - 2017 - 2018 (volet ville).

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE15 1824**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2015 pour le dépôt du PTI 2016 - 2017 - 2018 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.006

**CE15 1825**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, les contrats pour le service d'entretien ménager des bâtiments, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14383 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
GSF Canada inc.	lots 1, 3, 4, 6 et 11	2 250 682,19 \$
Coforce inc.	lots 5, 7, 9 et 10	2 958 411,93 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	lots 2 et 8	1 456 274,42 \$

- 2 - d'ajouter 275 000 \$ en crédits supplémentaires à la base budgétaire 2016 de l'unité;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1154512002

**CE15 1826**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, les contrats pour le service d'entretien ménager des bâtiments, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14016 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Mac Donald Maintenance inc.	lot 1	622 155,78 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	lots 2, 5 et 7	1 003 224,95 \$
Coforce inc.	lots 3, 4, 6 et 8	1 869 330,63 \$
Les Services adaptés Transit	lot 9	375 012,81 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154512001

---

### **CE15 1827**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, à compter de la date de son émission pour la fourniture et la livraison, sur demande, de terre, de mélange de terre et sable et de compost;
- 2 - d'accorder à Pépinière A. Mucci inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14371 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154119002

---

### **CE15 1828**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement du montant maximal de 3 665 509,29 \$, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 070 509,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322702;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154822057

---

**CE15 1829**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Liebert Canada, division d'Emerson Electric du Canada Ltée, le contrat pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 203 449,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1373-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153334018

---

**CE15 1830**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Thermodynamique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 266,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1592;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1150128003

---

**CE15 1831**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles pour le Service de police de Montréal (SPVM);
- 2 - d'accorder à Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 875 260,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14660 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1153997006

---

**CE15 1832**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des articles, les contrats de location d'équipement correspondants, aux montants maximum indiqués (taxes incluses). Les items 3 à 8 sont pour les hivers 2015-16, 2016-17 et 2017-18, avec une option pour les deux hivers subséquents. L'item 1 est pour un hiver, avec une option pour les quatre hivers subséquents;

<u>Entreprises</u>	<u>Item</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Excavations Vidolo Itée (1 tracteur-chargeur)	#1	66 777,48 \$
JMV Environnement inc. (1 tracteur-chargeur)	#3	110 237,71 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc. (1 mini-pelle excavatrice)	#4	67 676,96 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (2 rétrocaveuses)	#5	187 902,52 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc. (1 bélier mécanique)	#6	209 138,91 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc. (1 bélier mécanique)	#7	188 225,02 \$
9082-8179 Québec inc. (De Luca) (1 rétrocaveuse)	#8	126 656,09 \$

- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats de location d'équipement correspondants, aux montants maximum indiqués (taxes incluses). Les contrats sont pour les hivers 2015-16, 2016-17 et 2017-18, avec une option pour les deux hivers subséquents;

<u>Entreprises</u>	<u>Item</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (2 rétrocaveuses)	#2	317 988,87 \$
Gaston Contant inc. (2 tracteurs-chargeurs)	#9	365 864,09 \$

- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1150587002

**CE15 1833**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser l'option de prolongation annuelle de l'entente-cadre intervenue avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), pour la période se terminant le 31 octobre 2016, pour la fourniture sur demande de diesel clair et de biodiesel B5, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 de la STM, dans le cadre du regroupement d'achats;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154338002

---

#### **CE15 1834**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le virement de 97 728,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14 455 « Rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux pour l'aréna Maurice Richard », dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM15 0774), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 193 900,40 \$ à 1 291 629,15 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1151630005

---

#### **CE15 1835**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et d'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire antenne Longue-Pointe accordé à Charex inc. (CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000 \$ à 2 383 978,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1155249002

---

#### **CE15 1836**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 325 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535 rue Sartelon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Charex inc. (CG14 0296) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1155891004

---

#### **CE15 1837**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 163 162,14 \$, taxes incluses, pour la construction d'un chemin d'accès au site de dépôt à neige de l'autoroute 13, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à L.A. Hébert ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 152 162,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-19;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1151175002

---

#### **CE15 1838**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 13 323,29 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes déjà autorisées au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le remaniement de crédits déjà autorisés d'un montant de 93 176,71 \$ de l'enveloppe du contrat vers l'enveloppe des contingences, et d'un montant de 13 323,29 \$ de l'enveloppe des incidences vers celle des contingences, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 134 219,17 \$ à 240 719,17 \$, taxes incluses, le tout n'occasionnant aucun impact budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1152675003

---



**CE15 1839**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 820 653,77 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Services environnementaux Delsan A.I.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 177,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5787;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1151670004

---

**CE15 1840**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 303 623,40 \$, taxes incluses, pour les travaux du réseau gazier dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, aux prix de son estimation, soit pour une somme maximale de 280 628,40 \$, taxes incluses, conformément à lettre d'évaluation des coûts de Gaz Métro, en date du 10 juillet 2015;
- 3 - d'autoriser le directeur par intérim de la direction du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer lettre pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1152961003

---

**CE15 1841**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 348 061,01 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et de réfection de toiture à la caserne de pompiers n° 28, située au 7650, boulevard Châteuneuf, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roland Grenier Construction ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 322 278,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5788;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1155350002

---

**CE15 1842**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 167 302,42 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en génie : « Conception d'égouts municipaux et surveillance des travaux », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin-Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 150 728,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14270, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1150549002

---

**CE15 1843**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 322 963,63 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 308 921,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1150890005

---

**CE15 1844**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020;
- 2 - d'accepter le principe de partage des coûts associés à ce mandat pour un montant maximal de 237 200 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1151477002

---

**CE15 1845**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 2 437 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1156896024

---

**CE15 1846**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel :
  - la Ville de Montréal vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un immeuble constitué du lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque, ainsi que tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir dans le lot 1 619 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 575 000 \$, plus les taxes applicables;

- 9307-3146 Québec inc. établit en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal sur une partie de terrain dont il est propriétaire et un autre pour lequel il le deviendra aux termes du projet d'acte soumis pour approbation, une servitude réelle et perpétuelle permettant au public en général d'accéder à une terrasse et de profiter de l'aménagement de cet espace et des installations qui s'y trouvent, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par François Houle, arpenteur-géomètre, le 19 mai 2015, sous sa minute numéro 16546;

le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1156037002

---

#### **CE15 1847**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la fermeture et le retrait du registre du domaine public de la Ville de Montréal, de deux parties d'une ancienne ruelle constituées d'une partie des lots 2 507 508 et 1 878 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Ces parties de lots n'appartiennent pas à la Ville de Montréal et ne sont plus d'aucune utilité pour la Ville, le poste Jeanne-d'Arc d'Hydro-Québec ayant été aménagé sur ces lots depuis plus de 40 ans.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1152551002

---

#### **CE15 1848**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9313-1449 Québec inc. un terrain d'une superficie de 119 mètres carrés, situé au quadrant sud-ouest des rues Wellington et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 179 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 51 121 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1151368018

---

**CE15 1849**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les Œuvres du Père Sablon, à des fins de gymnase, des locaux d'une superficie d'environ 672,45 mètres carrés, au sous-sol et au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une période de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1154069005

---

**CE15 1850**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de prolonger de 5 ans la durée initiale du bail consenti par la Ville à la Cité des arts du cirque, aux termes d'un acte reçu par Me Jean R. Roy, notaire, le 1<sup>er</sup> avril 2003, sous le numéro 1793 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 147 845, visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, entériné par le conseil municipal le 16 décembre 2002 (CM02 0972), de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité, notamment quant à l'article 2.3. Dans le cas où la Cité des arts du cirque veut renouveler ce bail, elle devra faire les investissements qui sont prévus à cet article.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1154435004

---

**CE15 1851**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Théroix, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, un espace d'une superficie de 17 340 pieds carrés situé au 255, boulevard Crémazie Est et utilisé pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 423 853,50 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention de bail;

- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, représentant un montant de 469 690,12 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 60 016, 95 \$, pour une dépense maximale de 529 707,07 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1154565011

---

### **CE15 1852**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de sept ans et un mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 27 145 pieds carrés, situé au 255, boulevard Crémazie Est, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 672 886,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1154565010

---

### **CE15 1853**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans et 5 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 7 272 pieds carrés, situé au 255, boulevard Crémazie Est, pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures, moyennant un loyer annuel de 180 262,77 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, représentant un montant de 164 375,16 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 34 492,50 \$, pour une dépense maximale de 198 867,66 \$, taxes incluses;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1154565012

---

**CE15 1854**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Société en commandite, Boulevard des Sources, pour une période de 7 ans et 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 7 502 pieds carrés, situé au 1868, boulevard des Sources, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer total de 1 470 166,94 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1154565009

---

**CE15 1855**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'addenda modifiant les dates de location et d'approuver un nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 313 881,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1154565008

---

**CE15 1856**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les appartements 4555 Bonavista inc., pour une période de dix mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une dépense totale de 46 172,58 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1154565013

**CE15 1857**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance :

Organisme	Projet	Montant
<b>Le Pas de la rue</b>	« Accueil-intervention en centre de jour »	<b>45 066 \$</b>
<b>Dianova Canada</b>	« TAPAJ-Dianova »	<b>31 614 \$</b>
<b>Projets Autochtones du Québec</b>	« Maison Autochtone à Montréal »	<b>48 408 \$</b>
<b>La Maison Benoît Labre</b>	« Soutien aux personnes en situation d'itinérance »	<b>20 000 \$</b>
<b>Méta d'Âme</b>	« ARIMÉ : Action-Réduction-Itinérance-Médiation-Éducation »	<b>25 000 \$</b>

- 2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance;

Organisme	Projet	Montant
<b>La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.</b>	« Accueil, référence, accompagnement et suivi »	<b>67 811 \$</b>
<b>Accueil Bonneau inc.</b>	« Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu »	<b>75 600 \$</b>
<b>Association d'entraide le Chaïnon inc.</b>	« Accueil de nuit »	<b>54 318 \$</b>
<b>La rue des Femmes de Montréal</b>	« Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités »	<b>102 960 \$</b>



- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1151262004

---

#### CE15 1858

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3000 \$ à l'École d'architecture de l'Université de Montréal pour l'organisation du séminaire « Vers un quartier durable à travers l'approche systémique de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB) » qui se tiendra à Montréal, du 13 au 16 octobre 2015;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1150604002

---

#### CE15 1859

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 87 500 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2015;

Organisme	Projet	Soutien
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal	Mise en place de différentes mesures issues du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017	30 000 \$
Clinique Droits Devant	Clinique Droit devant	40 000 \$
Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues	Projet franco-québécois en réduction des risques : prévention, innovation, expertise	5 000 \$
ATSA	Le temps d'une soupe	12 500 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1156794005

---

**CE15 1860**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de prendre connaissance du Mémoire de la Ville de Montréal sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2 - d'approuver le Mémoire pour sa présentation à la Commission de la CMM.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1150695003

---

**CE15 1861**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de Ville compétent, pour une période de deux ans, relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs, et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1151180005

---

**CE15 1862**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 149,22 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 28 et 29 septembre 2015, à Québec, dans le cadre de la signature officielle du nouveau pacte fiscal 2016-2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150843020

---

**CE15 1863**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, à compter du 29 octobre 2015 pour une période allant jusqu'à la fin janvier 2017, monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics de la Ville de Dorval, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), en remplacement de monsieur Stéphane Carbonneau.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1155075004

---

**CE15 1864**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense totale de 415 923,22 \$, taxes incluses, pour la location d'espace pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation pour l'année 2014 et pour l'année 2015, conformément à la correspondance adressée à la Ville par la firme Orange Traffic (fournisseur) en date du 20 avril 2015 et aux prix de sa soumission;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1155897001

---

**CE15 1865**

Vu la résolution CA15 090222 du conseil d'arrondissement d'Achuntsic--Cartierville en date du 14 septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Achuntsic--Cartierville, d'une subvention financière totalisant 99 226 \$, provenant des organismes Solidarité Achuntsic, Comité Santé et bien-être Achuntsic et Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville, dans le cadre du programme « EnergiZ'toi », ainsi que du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française dans le cadre du projet « Des mots sur mesure (6<sup>e</sup> édition) », répartie comme suit : 65 633,60 \$ pour l'année 2015 et 33 592,40 \$ pour l'année 2016;

2 - d'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151082002

---

**CE15 1866**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 271 808,28 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour le soutien à la réalisation de projets du domaine de la diversité sociale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1151361006

---

**CE15 1867**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédit de 543 216 \$, pour l'année 2015, afin de couvrir les charges de temps supplémentaire du personnel de la Division de la réalisation des travaux et de la Division de l'exploitation du réseau artériel du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) en provenance des comptes des dépenses contingentes imprévues d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1154822041

---

**CE15 1868**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 43 342,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1150093005

---

**CE15 1869**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 78 005,72 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1150093006

---

**CE15 1870**

Vu la résolution CA15 25 0371 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 8 septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'édicter, en vertu des articles 26 et 28 du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12), l'ordonnance 2011-12, o.006 jointe au présent dossier décisionnel, établissant les jours, horaires et lieux de dépôts des matières recyclables dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1156622009

---

**CE15 1871**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1150524002

---

**CE15 1872**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'Entente de 175 M\$ afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 en ce qui a trait au programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial et au programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial;
- 2- d'ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 3- d'imputer les dépenses nécessaires conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

le tout, conditionnellement à l'adoption des règlements par le conseil municipal.

- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

- 5- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 6- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 7- d'approuver la mise en œuvre du programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial et du programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1151180004

---

### **CE15 1873**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1154509005

---

### **CE15 1874**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1153334026

---

**CE15 1875**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger », et d'en recommander son adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1151701014

---

**CE15 1876**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc – Notre-Dame à 120 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1152622009

---

**CE15 1877**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser des virements de crédits, de 38 500 \$ pour 2015 et de 152 500 \$ pour 2016, en provenance du budget dédié à l'Ombudsman (Chapitre corporatif) vers le Service des affaires juridiques, afin de permettre la réaffectation permanente d'une employée en disponibilité et autoriser la création d'un poste permanent de cadre en réaffectation, à la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques (code d'emploi 302020, dans le centre de responsabilité 100236) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1155070002

---

**CE15 1878**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151165002

---

**CE15 1879**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares - Projet de règlement P-04-047-159.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151079007

---

**CE15 1880**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1150132004

---

**CE15 1881**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1154396008

---



**CE15 1882**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, à l'effet qu'aucune mainlevée n'a été accordée pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 septembre 2015, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153496009

---

**Levée de la séance à 11 h 30**

70.001

---

Les résolutions CE15 1819 à CE15 1882 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville